

13.06.2007 - 08:16 Uhr

comparis.ch analyse la motion de Bruno Frick sur les caisses bon marché - Des hausses de primes considérables

Si les caisses bon marché étaient obligées de proposer les mêmes primes que leur caisse mère - ainsi que le préconise la motion du Conseiller schwyzois aux Etats, M. Bruno Frick - de nombreux assurés auraient une mauvaise surprise : pour 42 % des assurés des groupes d'assureurs maladie, cela se traduirait par des primes d'assurance de base plus élevées. Dans les cas extrêmes, par plus de 1 700 francs de plus par an. Ce sont les conclusions de l'analyse de la motion "Lutter contre la désolidarisation dans l'assurance maladie, due à la création de caisses bon marché" par comparis.ch, le comparateur sur internet.

Zurich (ots), le 13 juin 2007 - Aujourd'hui, le Conseil des Etats se prononce sur la motion du Conseiller schwyzois aux Etats, M. Bruno Frick, concernant les "Mesures pour lutter contre la désolidarisation dans l'assurance maladie due à la création de caisses dites bon marché". Cette mention stipule que les caisses maladie sous une direction unique seront obligées d'appliquer toujours la même prime dans la même région tarifaire pour l'assurance maladie de base. Les sociétés réunissant plusieurs caisses maladie sont les suivantes : CSS, Groupe Mutuel, Helsana et Visana. Ces assureurs comptabilisent en tout bien 3,5 millions d'affiliés à l'assurance de base obligatoire - presque la moitié de la totalité des assurés suisses.

comparis.ch, le comparateur sur internet, a calculé de combien les primes des assurés varieraient si les caisses appartenant au même groupe appliquaient les mêmes primes dans une même région tarifaire et pour une même franchise, la base des calculs étant constituée par les primes 2007 pour adultes et jeunes adultes (entre 19 et 25 ans) de toutes les caisses de la CSS, du Groupe Mutuel, d'Helsana et de Visana, avec et sans couverture accident. Toutes les franchises et tous les modèles d'assurance ont été intégrés dans le calcul.

1 700 francs de plus, 1 100 francs de moins

Les calculs de comparis.ch montrent que certains assurés, dans les cas extrêmes, devraient payer jusqu'à 1 700 francs de plus - et cela, tous les ans. Ainsi, un adulte habitant Lucerne, assuré aujourd'hui auprès de Sana 24, une filiale de Visana, et ayant la franchise à 300 francs, aurait à payer environ 1 700 francs de plus. A l'autre extrême, ce serait presque 1 100 francs de moins par an que devrait déboursier un assuré adulte habitant à Interlaken, ayant la franchise à 300 francs pour l'assurance de base, et couvert par le Groupe Mutuel SKBH/CMBB.

Globalement, les primes annuelles de 42 % des assurés concernés (adultes et jeunes adultes) augmenteraient. 24 % d'entre eux devraient payer jusqu'à 100 francs de plus par an et 16 % entre 100 et 400 francs de plus. Mais le cas de figure inverse existe aussi : tout de même 36 % des affiliés concernés devraient payer jusqu'à 100 francs de moins par an, et 20 % d'entre eux même entre 100 et 300 francs de moins.

Cela toucherait les jeunes adultes

En faisant les mêmes analyses mais en distinguant les tranches d'âge, on aboutit à un résultat légèrement différent : 49 % des 19-25 ans devraient payer nettement plus de primes contre 41 % des adultes.

L'analyse de comparis.ch montre que ceux qui tireraient profit de la motion de M. Bruno Frick seraient, à peu d'exceptions près, les assurés auprès des - onéreuses - caisses mères des trois grands groupes d'assureurs maladie, à savoir CSS, Helsana et Visana. L'assuré affilié auprès d'une caisse fille devrait, pour sa part, compter parfois avec des primes nettement plus élevées.

Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch, estime que "une fois de plus, les jeunes adultes devraient passer à la caisse et tous ceux qui agissent contre la cherté des primes maladie seraient pénalisés pour avoir changé pour une caisse bon marché. En revanche, les assurés n'ayant rien fait, seraient récompensés". Un des grands principes de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal) est pourtant la concurrence. "Les caisses bon marché renforcent la concurrence entre les caisses maladie et sont ouvertes à tous les assurés."

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 52 62

E-mail : media@comparis.ch

Internet : www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100536018> abgerufen werden.